

**CONFEDERATION DES ONGS D'AFRIQUE CENTRALE  
(CONGAC)**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION  
DE LA CONFEDERATION DES ONGS D'AFRIQUE  
CENTRALE AU CSTS-3 ET AU CRIC 11 A BONN  
ALLEMAGNE**

## **Introduction**

Du 9 au 19 avril 2013 se sont tenues à Bonn en Allemagne respectivement la troisième session du Comité de sciences et de la technologie (CST S-3) avec sa deuxième Conférence scientifique et la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 11). Pour la sous-région Afrique centrale, la Confédération des ONG d'Afrique Centrale en sigle CONGAC a été invitée et appuyée pour participer à ces deux rencontres. Le rapport de synthèse que nous présentons s'adresse aux ONG de notre sous-région, aux gouvernements, au secteur privé et aux partenaires. Pour ce faire, nous vous rappelons que ce présent rapport synthétique décrit uniquement des informations importantes des travaux pendant la tenue de les sessions plénières de la CST et sa deuxième Conférence scientifique, les sessions plénières du CRIC, et la session de dialogue ouvert des OSC avec les délégués des pays-parties. Toutefois vous trouverez en annexe la déclaration d'ouverture et de clôture des ONG pendant la session du CRIC 11 et l'extrait des communications faites lors du dialogue ouvert par la représentante du CONGAC portant sur «Le rôle des OSC pour la mobilisation des ressources à travers l'établissement des partenariats afin de faciliter la mise en œuvre de la UNCCD et GDT (gestion durable des terres) ».

Ce rapport s'articule sur quatre parties essentielles à savoir:

- la première partie porte sur le déroulement de la conférence scientifique et du CST ;
- la deuxième partie sur le déroulement du CRIC;
- la troisième partie sur le dialogue ouvert et les attentes et les déclarations des ONGS ;
- la quatrième partie sur les principales résolutions, les recommandations et les perspectives.

## **I LE DEROULEMENT DU CST ET DE LA CONFERENCE SCIENTIFIQUE**

Nous avons indiqué plus haut que le CST se réunissant en session extraordinaire avait intégré dans ses travaux la deuxième conférence scientifique. Nous allons donc présenter d'abord le déroulement de la conférence scientifique en B et celle du CST en A.

### **A Le déroulement du CST**

Mardi 9 avril 2013, en matinée et conformément au document COP (ICCD/CST(S-3)/1/Rev.1). La troisième session extraordinaire du Comité de Science et de la Technologie

(CSTs-3) a ouvert ses travaux. Ceux-ci ont été présidés par son Président, Mr. Antonio Rocha MAGALHÃES, délégué actuel du Brésil dans cette convention et sous les auspices de MR Luc GNACADJA, Secrétariat exécutif de l'UNCCD,

Cette troisième session du Comité de la Science et de la Technologie (CST S-3) de la CLD a intégré dans ses travaux comme indiqué plus haut, la deuxième Conférence scientifique.

Dans son discours d'ouverture, le Président de la CST S-3 après avoir rappelé l'importance du CST dans l'appui à la mise en œuvre efficace de la CLD sur les questions de DDTS en général et celles des indicateurs d'impact en particulier, Mr Antonio Rocha MAGALHÃES a déclaré que cette session qui est appuyée par la conférence scientifique a pour objectif de faciliter le partage des connaissances, des enseignements et des expériences locales, nationales et régionales en matière de gestion durable des terres avec la contribution des pays Parties y compris celles des OSC.

Prenant la parole lors de cette session d'ouverture, le Secrétaire exécutif de l'UNCCD a souligné que le problème de l'évaluation scientifique de la valeur socio-économique des terres est considéré comme le point d'ancrage de la 2<sup>ème</sup> Conférence scientifique, et que selon lui, les résultats de ces recherches contribueront à motiver les décideurs à prendre des décisions éclairées menant à un monde à zéro dégradation des sols (ZDS).

Après ces deux déclarations à l'ouverture, le Président du CST S-3 a fait adopter l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux. Ensuite, il a introduit deux points à l'ordre du jour à savoir:

- 1- l'examen et l'évaluation des données scientifiques fournies par les pays Parties et des autres entités déclarantes et, en particulier, des indicateurs d'impact*
- 2- remaniement du fonctionnement du CST, de manière compatible avec le plan stratégique décennal, en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention*

A cette occasion, le Secrétariat exécutif de l'UNCCD a présenté l'examen et l'évaluation des données fournies par les pays Parties et les autres parties prenantes. Il a signalé que 71 pays seulement, soit environ 42% de l'ensemble des pays touchés ont fourni des données et que beaucoup parmi ceux-ci n'ont pas fourni des données quantitatives. Selon plusieurs délégués ils ont éprouvé les difficultés pour maîtriser les données (certains concepts prêtaient à équivoque) sans oublier la complexité de l'usage du PRAIS.

Le Bureau du CST a ainsi été interpellé pour évaluer les données scientifiques et ressortir les contraintes et les faiblesses liées au format et/ou aux libellés des questionnaires et qui seraient responsables des difficultés que rencontrent les pays dans leur reportage .

. Le Président du CST a présenté deux autres points à l'ordre du jour :

*L'examen et l'évaluation des données scientifiques fournies par les pays Parties et autres entités déclarantes et, en particulier, des indicateurs d'impact*

*1- le remaniement du fonctionnement du CST, de manière compatible avec le plan stratégique décennal, en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention*

le Secrétariat de l'UNCCD a introduit le premier point à l'ordre de jour à savoir l'examen et l'évaluation des données scientifiques fournies par les pays Parties et autres entités déclarantes (ICCD/CRIC/(11)/8-ICCD/CST(S-3)/6 et Corr.1), il a signalé que 71 pays seulement ont pris part à cet exercice

Sur ce point, Mr Geertrui Louwagie, membre d'AGTE (Danemark), a présenté les recommandations préliminaires du Groupe du CST (ICCD/CST(S-3) L.4), qui comprennent, entre autres, ce qui suit:

- l'utilisation plutôt du terme indicateurs de « progrès » que du terme indicateurs d'impact;
- la poursuite plutôt de l'harmonisation que la normalisation;
- la délimitation des zones touchées à travers une approche en trois vagues comme condition préalable au suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CLD;
- la poursuite de l'affinement de l'ensemble des indicateurs provisoires proposés initialement dans la décision 17/COP.9 et améliorés dans la décision 19/COP.10, aux fins de produire l'ensemble minimal mentionné dans leur rapport;

l'élaboration finale de ces indicateurs par des données pertinentes aux niveaux régional, national et/ou local, et par les indicateurs désignés par le Groupe comme étant des « indicateurs narratifs

plusieurs OSC ont également éprouvé des difficultés du même ordre et n'arrivaient pas à accéder au site le mot de passe étant déclaré chaque fois erroné. D'où la nécessité pour le

bureau du CST de créer un groupe de contact chargé de revoir tous aspects. le président a suggéré la création d'un groupe de contact pour se pencher sur les difficultés éprouvées par certains pays dans le reportage et en rapport avec les indicateurs.

Malgré la réticence de certains pays Parties pour la création de ce groupe de contact d'autres délégués,. Par contre, ont souligné que ce groupe de contact devra se concentrer sur les questions de savoir, pourquoi le taux de communication des données est faible et comment y remédier. Plusieurs délégués des pays Parties ont fait état de difficultés éprouvées par certains pays pour répondre au questionnaire concernant les données scientifiques. Après plusieurs échanges sur ce point, le Bureau du CST S-3 a constitué un groupe de contact qui a eu comme président Mr Amjad Virk Tahir du Pakistan.

Ce groupe était ouvert aux ONGs et Congac y a contribué modestement pendant trois séances. Ce groupe de contact proposé des amendements ou groupe d'experts chargé des ces questions qu'on verra plus tard. Quant au groupe de contact dont la mission a été entre autre de comprendre pourquoi le faible niveau de réponses aux questionnaires. Les représentants des OSC ont aussi participé aux travaux de ce groupe ouvert à tous

Après les séances de travail, le Président du groupe a ensuite présenté le document ICCD/CST(S-3)/L.3), en plénière. Il a précisé que ce document a été une compilation sommaire des idées, des suggestions et des propositions avancées par les diverses délégations et autres intervenants pour améliorer le processus du rapportage.

Les actions proposées par le groupe de contact sont les suivantes:

- rendre le portail de PRAIS plus convivial;
- encourager les pays touchés parties à soumettre leur rapport et/ou modifier les réponses concernant les objectifs stratégiques 1, 2 et 3, même après la date limite officielle, aux fins d'élargir les bases de données de référence et de permettre l'analyse des évolutions futures;
- inviter les pays touchés parties à faire davantage usage des données émanant des institutions des Nations Unies et d'autres sources internationales;
- inviter les partenaires au développement et le FEM en particulier à envisager d'étendre l'aide technique et financière au domaine du renforcement des capacités des pays touchés en matière d'élaboration des rapports sur les indicateurs d'impact aux

fins, entre autres, d'harmoniser les définitions et méthodologies qui seront utilisées au niveau national;

- inviter les institutions internationales et régionales et les organismes et les partenaires pertinents disposant d'une expertise dans le suivi et l'évaluation des phénomènes de DDTS à soutenir les parties et les régions à combler les lacunes en matière de données nécessaires à l'établissement des rapports;
- examiner la documentation pertinente et les efforts continus, tels que le Nouvel Atlas mondial de la désertification;
- améliorer le modèle des rapports et élaborer davantage le manuel de l'établissement des rapports;
- encourager les pays touchés parties à utiliser une approche cohérente et commune dans la délimitation des zones touchées, en tenant compte des résultats fournis par le AGTE;
- envisager d'autres efforts visant à accroître les données spatiales concernant la pauvreté dans les zones touchées;
- adopter les grands types d'occupation des sols, sur la base des systèmes de classification déjà établis et reconnus à l'échelle mondiale, pour servir aux pays touchés parties à établir leurs rapports sur l'état de l'occupation des sols;
- présenter une déclaration sur les pays qui envisagent l'utilisation d'une méthodologie commune pour l'établissement des rapports sur la productivité des terres, en se basant sur les ensembles de données prêts à l'emploi, reconnus à l'échelle internationale;
- déterminer l'indicateur (les indicateurs) obligatoire (s) applicable (s) à l'objectif stratégique 3, pour le prochain cycle de communication des données; et
- compléter, de façon systématique, l'ensemble minimal d'indicateurs harmonisé au niveau mondial, par les données et indicateurs pertinents aux niveaux régional, national et/ou local.

Après la présentation de ce rapport, certains Pays parties ont souligné que le rapport ne contenait pas de recommandations formelles du groupe de contact. Mr Virk a répondu que le groupe a eu un long débat au sujet des recommandations particulières à émettre, et bien qu'elles ne figurent pas dans un ensemble distinct, un certain nombre est énoncé dans le texte du rapport.

Quant au deuxième point à l'ordre du jour qui concernait le remaniement du fonctionnement du CST, pour que ses missions soient compatibles avec le plan stratégique décennal, en vue de la mise en œuvre efficiente de la Convention ; plusieurs délégués ont apprécié son apport au niveau scientifique mais les pays en développement touchés ont souhaité qu'il s'implique plus au niveau des politiques et dans le renforcement des capacités des pays pour la maîtrise des indicateurs et le reportage et le transfert des technologies pour la mise en œuvre efficiente de la UNCCD.

Le Bureau du CST a pris note du document final du groupe de contact, et a décidé qu'il devrait être émis à la fois en tant que partie intégrante du rapport de la troisième session extraordinaire du CST et comme annexe au document du CRIC, ICCD/CRIC(11)/9, pour présentation à la CRIC 11 par le président du CST.

le Secrétariat exécutif de la Convention a présenté le rapport concernant le travail d'affinement opéré sur l'ensemble des indicateurs d'impact intéressant les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 (ICCD/CST(S-3)/5). Mme Gunilla Bjorklund (Suède), Présidente du Groupe consultatif spécial d'experts techniques (AGTE) sur l'affinement des indicateurs, a décrit le mandat du Groupe et le délai des travaux qui engloberont un examen par les pairs, «interne», qui se poursuivront jusqu'à fin mai, des consultations, durant le mois d'avril, avec les correspondants nationaux (CN) et les correspondants des sciences et technologies (CST), la finalisation du document par l'équipe éditoriale, en mai, et un examen par les pairs, externe, au cours des mois de juin et juillet.

### **Quelques observations de CONGAC**

Mais, malgré les difficultés évoquées par la majorité des pays touchés, il est apparu tout de même que la mise en œuvre de la UNCCD n'est pas très efficiente sur le terrain et les ONGs n'ont pas manqué de le souligner dans leurs déclarations ( voir en annexe) ; ce qui transparaît ici c'est que les questions pressantes en matière de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse) ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans les programmes nationaux . d'où la nécessité de relancer sur le terrain les campagnes de sensibilisation. Il faut sensibiliser les populations locales les peuples autochtones les associations de jeunes et de femmes par rapport aux impacts négatifs de la désertification et de la gestion non durable des terres et surtout mettre à leur portée les moyens novateurs les techniques et technologies les informations et les ressources financières pour lutter contre ces fléaux et les impacts négatifs que la désertification et la gestion non durable des terres engendrent ; la nécessité de

faire le plaidoyer auprès des administrations publiques pour des politiques efficaces en matière de gestion durable des terres et de ses services, mais également d'élever la conscience de toutes les parties prenantes aux possibilités que la gestion durable des terres offre pour améliorer les conditions de vie des populations touchées ainsi que leurs impacts positifs sur l'état des écosystèmes touchés

## **B - le déroulement de la conférence scientifique .**

Le mardi après-midi du 9 Avril 2013, C'est l'ouverture de cette conférence

Mr MAGALHÃES a présenté les documents ICCD/CST(S-3)/2 et ICCD/CST(S-3)/3, en rapport avec le processus d'organisation de la 2<sup>ème</sup> Conférence scientifique, il précise que l'organisation a été confiée au GRF de Davos . et , passant la parole à Mr Walter Ammann, président du GRF de Davos, ce dernier a présenté la documentation d'information générale, ainsi que deux livres blancs qui avaient été élaborés pour la conférence, sous l'intitulé « Répercussions économiques et sociales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse » et « Coûts et avantages des politiques et pratiques de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Mr Ammann, a par la suite exhorté les scientifiques à fournir des orientations pour une approche de gestion active des risques, de prévention et de préparation prenant en compte toutes les parties prenantes. Il a encouragé la présentation d'idées innovantes et transversales, ainsi qu'un dialogue transdisciplinaire apte à produire des solutions plus intégrées.

Le Secrétaire exécutif de la CLD ,Mr Gnacadja, a souligné la nécessité, pour les scientifiques, d'aider à faire comprendre que l'investissement dans la gestion durable des terres (GDT) est un investissement intelligent. Il a aussi souhaité que la conférence fournisse des recommandations pratiques et traductibles en politiques pour la prochaine CdP.

Le Président a par la suite expliqué les raisons qui ont conduit au changement des lieu et dates de cette conférence,. Initialement prévue en février 2013 à Fortaleza, au Brésil, elle se tient finalement en avril 2013, à Bonn, en Allemagne,

Il a signalé qu'un total de 177 scientifiques avaient confirmé leur participation, et que la répartition régionale a été -comme suit: 35 scientifiques issus de l'Afrique, 29 pour l'Asie, 36 pour l'Amérique latine et Caraïbes, 69 pour l'Europe occidentale et autres pays, et 8 pour l'Europe de l'Est.



Mme TARJA Halonen, Présidente de la Finlande et ex-présidente du Global Sustainability Group, a présenté un speech à l'ouverture de cette conférence. Elle a souhaité que la GDT soit l'un des outils les plus importants pour l'éradication de la pauvreté. Elle a suggéré pour ce faire que des réflexions se focalisent sur l'agriculture durable; la gestion durable des forêts pour l'atténuation de la dégradation des sols et la mise en valeur des terres dégradées Elle a aussi plaidé pour la fourniture de cas de réussites concernant l'autonomisation efficace des femmes à travers l'agriculture durable et la gestion durable des terres.

Indiquant que les documents de la conférence montraient que les coûts de la GDT sont inférieurs aux coûts de l'inaction et par conséquent que la prévention était préférable à la réhabilitation, elle a encouragé la conférence à donner un message fort affirmant qu'un monde sans dégradation des terres est possible, pour peu qu'on ait des objectifs concrets et un système d'alerte permettant de suivre les progrès accomplis.

Par la suite, la conférence a été organisée comme indiqué plus haut à travers deux grands axes à savoir :

1. *les impacts socioéconomiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ;*
2. *les coûts et bénéfices des politiques et des pratiques prenant en compte la désertification, la gestion durable des terres. Un livre blanc a été préparé pour chacun des deux axes de travail.*

Ces axes ont été déclinés en quatre séances plénières, portant respectivement sur :

1. L'Impact économique et social de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ;
  1. A travers 6 exposés, les panelistes ont montré la nécessité de changer la vision que l'on a de la valeur actuelle de la terre étant donné que tout dérive de la terre et elle mérite la prise en compte de ces valeurs au niveau économique politique social, culturelle de la terre les bonnes pratiques en matière de GDT valent plus la restauration les couts sont énormes plusieurs exemples de bonnes pratiques ont été montré pour illustrer cela en effet, les bonnes pratiques en matière de GDT nécessite un

nouvel Atlas mondial de la Désertification afin de faciliter l'estimation économique réelle de la dégradation des terres et les politiques doivent s'investir plus d' la necessite d'un cadre analytique performant afin d'évaluer la valeur de l'action dans la gestion durable des terres et celle de l'inaction face à la dégradation des terres ce qui ouvre les nouvelles les nouvelles perspectives et les nouveaux enjeux dans les négociations et les appuis dans ce secteurs pour les politiques en pratiquant d'autres types d'analyse non seulement celles qui convoquent les méthodes des sciences de la nature mais aussi les sciences sociales avec l'implication des acteurs locaux.

2. la deuxième plénière ,suivant la même logique aborde le problèmes de l'évaluation des couts et avantages des politiques et pratiques de lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse dans les zones arides détermination et évaluation des services éco systémiques ç travers des techniques et les expertises multisectorielles utilisant les approches multiples parmi lesquelles l'évaluation des impacts des phénomènes de DDTS à l'échelle régionale ou nationale

les approches communautaires en faveur de la Gestion Durable des Terres , les crédits carbone par exemple.

3. la troisième plénière aborde le problème des moteurs de ce type de changement afin de permettre l'accroissement de la résilience. ici il est question d'impliquer tous les domaines des sciences et toutes les parties prenantes. les changements catastrophiques dans les zones arides : comment peut-on prévenir la dégradation des écosystèmes?, et comment surmonter les difficultés pour une mobilisation réussie des parties prenantes non-scientifiques ? tous les domaines doivent etre pris en compte la dynergie entre les conventions, l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des risques de catastrophes à travers la GDT,l'analyse des coûts et avantages de l'action et de l'inaction

les phénomènes de DDTS et le changement climatique , la politique macroéconomique de la gestion des terres ;les savoirs traditionnels liés aux phénomènes de DDTS et à la GDT si tout cela est pris en compte on peut alors aller Vers un monde sans dégradation des terres en passant de la science à la politique et à la législation et a la création des mécanismes

la quatrième plénière fait ressortir les différentes stratégies et Politiques pour les niveaux local, national, régional et international pour la gestion durable des terres arides afin de bénéficier des services multiples de ces écosystèmes dépendant de la possibilité d'établir un lien entre le stockage de carbone, les services des écosystèmes et les moyens de subsistance,

l'évaluation des mesures de lutte contre la désertification et son importance dans la gestion de l'eau n'est possible que si les principaux défis mentionnés dans l'Evaluation économique de la désertification sont relevés, et les indicateurs des phénomènes de DDTS et la GDT bien maîtrisés à tous les niveaux intégrés afin de mesurer des effets du climat sur l'alimentation et l'agriculture de l'échelle régionale à celle supranationale. Plusieurs ateliers ont aussi été organisés pour la maîtrise en profondeur des ces démonstrations ces ateliers ont porté sur :

- 1- Outils pratiques pour le suivi et l'évaluation des phénomènes de DDTS en vue des évaluations
- 2- Action ES1104 de la COST: Restauration des terres arides et lutte contre la désertification
- 3- Configuration d'un centre névralgique de la mise en valeur des zones arides et des déserts
- 4- L'Initiative Economie de la dégradation des terres-Comblent le fossé entre les pratiques scientifique et politique – Plaidoyer pour la lutte contre la dégradation des sols par le biais de la valorisation des services éco systémiques
- 5- Intensification de la GDT: Quel est le chaînon manquant? Comblent le fossé qui sépare les pratiques scientifiques et politiques, Plaidoyer pour la cause par le biais de la valorisation des services éco systémiques:
- 6- L'agro écologie en tant qu'outil puissant pour le développement des zones arides
- 7- De la pratique à la politique agro-écologique: Comblent les lacunes de la gestion des terres arides:
- 8- Les outils d'évaluation des phénomènes de DDTS et de la GDT
- 9- L'analyse des politiques et de bons exemples:

Toutes ces séances ont été suivies des débats. Des séances parallèles ont été organisés et des séances de posters également. Des échanges ont été riches et conviviaux.

Parmi la multitude des thèmes abordés un certain nombre de points ont été d'un intérêt capital pour CONGAC et d'autres représentants d'ONGS à savoir comment transformer ces recherches en pratiques accessibles aux communautés de base ?

Comment créer des interactions entre les chercheurs internationaux et les chercheurs locaux au contact de la réalité sur le terrain ?

Les chercheurs d'ici travaillent-ils en se fondant sur la télé-réalité ou bien se fondent-ils sur des échantillons représentatifs,

Comment évaluer les impacts d'un environnement international hostile sur la gestion durable de terres. Certes, les (OSC) ont été panelistes et ont relevé certains de ces aspects, et que librement nous avons participé aux débats pendant les séances plénières mais quelques questions ont trouvé des réponses mais le nombre pléthorique d'exposants ne pouvaient permettre de comprendre la profondeur des thèmes ni même laisser percevoir certains écueils dont la plupart avaient trait à la superficialité des analyses sociales dans les exposés, car ce type d'analyses ne s'adaptent pas à la méthodologie généralement exploitée dans les sciences physiques du fait que les analyses qualitatives, les récits de vie et les interview des personnes affectées ou des zones touchées peuvent fournir d'autres données susceptibles de faire comprendre plusieurs faits sociaux en rapport avec la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Ceci peut apporter un éclairage nouveau pour ces phénomènes au niveau local, national ou international et changer positivement les conditions de mise en œuvre des programmes sur terrain. C'est à juste titre que dans ses remarques de clôture, le Secrétaire exécutif de l'UNCCD s'est félicité des progrès accomplis à la conférence, en soulignant toutefois le besoin de travailler davantage pour combler les lacunes méthodologiques et construire une base de connaissances solides sur la façon de lutter contre les phénomènes de DDTS en vue de réussir l'éradication de la pauvreté et le développement durable.

En dehors de ces petites insuffisances ; les contributions de cette conférence sont multiples et peuvent apporter une nouvelle dimension à la mise en œuvre de cette convention car la valeur économique et les autres valeurs de la gestion des terres mises en exergue ici et leur traduction en politiques fiables au niveau national constituent des créneaux exploitables pour le plaidoyer à tous les niveaux et sont génératrices potentielles de ressources innovantes.

Si les questions des OSC ont porté essentiellement sur ces aspects et leur déclaration à la clôture du CST l'a également mentionné. Malheureusement, cette déclaration a été lue en retard, après les observations finales faites par le Président du CST et le Secrétaire exécutif de l'UNCCD.

Vendredi 12 avril 2013, la clôture de la Conférence scientifique a eu lieu à 12h 42 mn et celle du CST a eu lieu quelques heures après dans l'après-midi,

En conclusion, le Bureau du CST et la 2<sup>ème</sup> Conférence scientifique ont comblé plusieurs attentes à Bonn et ont présenté plusieurs rapports pour le compte de la prochaine COP et suivi de plusieurs résultats de recherche à savoir sur *«L'évaluation au niveau économique de la désertification , la gestion durable des terres et la résilience des zones arides, semi-arides et sub- humides sèches et la valeur économique et sociale de la gestion durable des terres que les panelistes ont présenté sous plusieurs aspects »*.

## **DEUXIEME PARTIE DES SESSIONS : LE CRIC**

Commencés le 15 Avril 2013, les travaux du comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification (CRIC) étaient Présidés par Mme Mary Rowen, délégué des Etats-Unis. Elle a souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné l'importance que revêtent les questions de désertification, de dégradation des terres et de la sécheresse. Elle a relevé l'importance de ce débat en ce temps de débat mondial intensif sur la sécurité alimentaire et les changements subis par l'environnement global.. Elle a aussi invité les délégués à réfléchir sur les voies et moyens d'améliorer la communication des données de sorte qu'elles soient utiles au niveau des pays et facilement mesurable au niveau de la Convention.

Après ce mot introductif de la présidente , plusieurs allocutions ont suivi. Parmi lesquelles celle de Mr Jürgen Nimptsch, Maire de la Ville de Bonn, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

Par la suite , Mr Luc GNACADJA, Secrétaire exécutif de la Convention, a indiqué quelques grandes orientations pour le déroulement des travaux parmi lesquelles :

- la finalisation de l'évaluation entreprise par les délégués depuis l'adoption du Plan stratégique décennal en ce qui concerne la performance et les indicateurs d'impact.
- l'examen des apports financiers au regard des indicateurs d'impact applicables à l'objectif stratégique 4 de la stratégie et
- l'examen d'un projet de cadre directeur des activités de plaidoyer (CDAP) contre la sécheresse, y compris la pénurie d'eau.
- S'agissant du SEREMA, une ONG, il a indiqué que les rapports reçus ont permis de commencer à mettre des seuils de référence pour les indicateurs stratégiques
- Ainsi que l'évolution de l'état d'avancement des travaux .

A cette occasion, Mr Pohamba Vice-ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie a officiellement annoncé que son pays accueillera la CdP 11, du 16 au 27 septembre 2013.

Les autres délégués de pays Parties ont pris la parole pour saluer les efforts déployés par le Secrétariat de l'UNCCD depuis la Conférence des Parties (COP 10), et ont réaffirmé l'espoir qu'ils fondent pour les appuis multiformes attendus de la communauté internationale afin de réaliser un monde sans dégradation des sols.

D'autres délégués des pays Parties ont exprimé leur préoccupation par rapport au processus d'établissement des rapports nationaux, particulièrement, la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données, ils ont également relevé la nécessité de renforcer leur capacités et celle de mettre à leur disposition les moyens financiers pour faciliter le rapportage et l'alignement des PAN;

La contribution du GCSET du CST de la CLD pour affiner les indicateurs a été soulignée, par certains délégués ainsi que le souci de la mise à disposition de plus de fonds pour la lutte contre les phénomènes de DLDD, au titre de la sixième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6); avec aussi un recours plus important des mécanismes de coordination régionale; et l'exploitation des synergies entre les trois conventions de Rio.

Pendant cette séance d'ouverture, la représentante de la Confédération des ONGs d'Afrique Centrale (CONGAC), Mme Jacqueline Nkoyok, du Cameroun, parlant au nom des

OSC, a remercié les organes du CST pour avoir permis la contribution des OSC aux différents débats . elle a relevé malheureusement que leur déclaration à la clôture n'ait pas été prise en compte parce que elle a été lue après les remarques finales du président et de Mr le secrétaire exécutif / Elle a également déploré la lenteur dans des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la UNCCD surtout dans ses dimensions humaines, elle a relevé que la fragilité des liens avec d'autres conventions environnementales et autres initiatives internationales de lutte contre les problèmes de DDSS constituent une faiblesse de taille. La Représentante des OSC a souligné aussi la nécessité d'améliorer l'interaction entre les points focaux nationaux de la Convention et les réseaux d'OSC. Elle a déploré au nom des OSC le retrait du Canada. Elle a félicité la Namibie pour avoir accepté l'organisation de la COP 11.

Par la suite, les membres du CRIC11 ont procédé à l'adoption de l'ordre du jour provisoire (ICCD/CRIC(11)/1), tel que révisé et l'on a donné l'information sur le souci du bureau de reporter l'examen du point 10 de l'ordre du jour, portant sur les relations avec d'autres conventions et organismes internationaux, à la séance de vendredi matin jour de la clôture , ceci pour permettre une prise en compte adéquate des points de vue des parties dans le document final.

La Présidente du CRIC a aussi rappelé les dispositions contenues dans la décision 11 de la CdP 9-du mandat du Bureau du Comité et a informé les délégués qu'en tant que réunion intersession, le CRIC 11 devient plus un exercice d'échange d'expériences et d'enseignements dans un format interactif et que le résultat final consisterait en un rapport mentionnant les réussites, les obstacles et les recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention.

Ensuite ,se penchant sur les différents points soumis aux délégués du CRIC , la Présidente du CRIC, a invité les délégués à commencer l'examen du point portant sur l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie. Le Secrétariat de la Convention a présenté trois documents axés sur ce point de l'ordre du jour:

- Une analyse préliminaire des données contenues dans le rapport du Secrétariat consacré à l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie (ICCD/CRIC(11)/2) ;
- Une analyse préliminaire des rapports des entités régionales et sous-régionales chargées de la communication des données (ICCD/CRIC(11)/7), et
- Un glossaire des indicateurs de performance, des apports financiers et des bonnes pratiques (ICCD/CRIC(11)/INF.3).

Ainsi les points ci après ont été abordés

❖ **Sur l'évaluation de l'application des indicateurs de performance adoptés a titre provisoire**

La Présidente a introduit le thème du débat «*La communication et la participation sont-elles suffisantes pour mobiliser l'action sur les problèmes de DLDD?*». Sur ce point, elle a invité Mr John McKenzie, Expert en communication et ancien correspondant de ABC News, Etats-Unis, à modérer les discussions.

Partant du thème «*La communication et la participation sont-elles suffisantes pour mobiliser l'action sur les problèmes de DLDD*»: Le modérateur, Mr McKenzie a invité les principaux intervenants à faire des déclarations liminaires dans le cadre de ce débat interactif

Mr McKenzie prenant en compte les données issues de l'analyse préliminaire des rapports de pays faite par le Secrétariat de l'UNCCD. Ces rapports indiquent que 39% de la population mondiale est au courant du problème de la désertification et de l'érosion de la biodiversité. Il a demandé aux délégués de procéder à un échange de vues sur la fiabilité de ces chiffres et sur ce qu'ils signifient dans la pratique quotidienne.

Le délégué de l'Argentine a confirmé la fiabilité de ces chiffre et a déclaré qu'en dépit du fait que 75% du territoire de son pays soient arides, en dehors de ces zones la sensibilisation aux questions de DDSS est faible et que pour lui , la question du changement climatique y bénéficie de beaucoup plus d'attention, en partie à cause des inondations qui ont eu lieu il y a quelques années.

. D'autres délégués ont pris la parole pour confirmer la faiblesse de la sensibilisation par rapport à la GDT . et certains ont présenté leurs expériences dans ce domaine.

Le délégué du Mexique par exemple a expliqué la manière dont il a engagé le dialogue avec les principales chaines de télévision, mais il a souligné que les rapports des journaux télévisés et la sensibilisation du public ont augmenté de manière significative lorsque son pays a connu une grave sécheresse qui a touché, entre autres, la production de maïs, produit de base important dans l'alimentation de la population du pays.



La Fondation Agreste une ONG (Argentine) a expliqué comment elle s'est alliée à un célèbre club de football, Boca Juniors, pour sensibiliser à la nécessité de prendre soin de la terre et de son lien avec la protection des ressources en eau.

Elena Bivol, Représentante des OSC( Russie )a souligné la nécessité d'impliquer les OSC d'une manière plus systématique, évoquant leur expertise en matière d'échange des bonnes pratiques et d'engagement de l'attention du public, à travers, par exemple, des slogans tels que « pas de terre pas de pain ».

Pour conclure la séance, Mr McKenzie a félicité les délégués pour leur travail, et leur contribution à ce débat en indiquant que la communication revet une importance capitale dans cette convention.

**❖ Pour l'évaluation de l'alignement des programmes d'action et de leur mise en œuvre**

la Présidente du CRIC a invité les délégués à commencer l'examen de l'analyse préliminaire des données contenues dans les rapports soumis par les pays touchés , les pays industrialisés parties, les entités sous-régionales et régionales , les organismes des Nations Unies et les institutions intergouvernementales, en prêtant une attention à l'alignement des PAN.

Le Secrétariat de l'UNCCD a présenté les trois documents pertinents suivants :

- Le document ICCD/CRIC(11)/3 sur les objectifs opérationnels 2 et 4 de la Stratégie;
- Le document ICCD/CRIC(11)/5 sur l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie et
- Le document ICCD/CRIC(11)/6, sur l'alignement des programmes d'action et de leur mise en œuvre sur la stratégie.

ce dernier document qui souligne la nécessité de stratégies de financement intégrées (SFI) et de cadres d'investissement intégrés (CII) permettant l'adéquation, la prévisibilité et la durabilité du financement destiné à la gestion durable des terres (GDT) a susciter beaucoup de discussions .

**❖ S'agissant du groupe de discussion axé sur les «Questions cruciales de l'alignement des programmes d'action nationaux »**

le Co-moderateur Philbert Brown, NFP, du Jamaïque, a invité les délégués à donner leur avis sur la question fondamentale de savoir comment améliorer les PAN, tout en 'établissement des partenariats. Le Co-moderateur George Kafumu, point focal de la Tanzanie, a présenté les principales conclusions de l'évaluation de la mise en conformité des PAN et de leur mise en œuvre avec la stratégie décennale, mentionnant notamment la lenteur des progrès dans le processus d'alignement sur la stratégie en raison des difficultés rencontrées dans la collecte de données et du scepticisme de certains délégués quant à la valeur ajoutée de cet alignement ; la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines; le manque de leadership politique; et de vision l'absence d'un cadre stratégique global pour l'alignement des PAN sur les processus budgétaires; et l'insuffisance des ressources financières.

Il ensuite ouvert le débat en demandant aux délégués de faire fis des questions du financement et de se concentrer sur les voies et moyens permettant de soutenir le processus de l'alignement.

Le délégué du Pérou a expliqué comment l'adoption d'une approche plus active de l'alignement des PAN a contribué à la mise en place d'une variété de partenariats et à l'amélioration de la prise de conscience dans les rangs des responsables politiques de haut niveau, du fait que l'utilisation de la GDT, comme cadre global pour le processus d'alignement, renforçait les synergies avec d'autres conventions de Rio. Le délégué de l'Afrique du Sud a exprimé l'espoir de voir son pays respecter l'échéance de 2014, fixée pour l'alignement du PAN, et a souligné que la réussite de la mise en œuvre de son PAN reposait sur l'implication des différentes institutions pertinentes, notamment, du secteur privé et de la société civile. Soulignant que la mise en œuvre ne peut pas être laissée au seul niveau local, il a appelé à un financement adéquat et en temps opportun, rappelant que lorsque «les gouvernements changent, les priorités changent aussi».

Le délégué du Honduras a parlé de l'approche multirégionale et plurisectorielle adoptée par son pays avec le soutien d'un financement du FEM, et a mis en exergue l'implication de la société civile, des entreprises privées et des universités dans les ateliers nationaux. Le délégué du Burkina Faso a souligné l'importance du renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux dans le domaine de la mise en application de l'approche plurisectorielle. Décivant son expérience avec d'autres processus de gestion de l'environnement, le délégué de l'Ukraine a souligné la nécessité d'une analyse approfondie, par les parties prenantes, pour la détermination des zones prioritaires et des responsabilités des différents partenaires.

**❖ S’agissant de la contribution du CST au sujet de la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis par rapport à l’objectif stratégique 1, 2 et 3 de la stratégie**

Ici la Présidente du CRIC a invité les délégués à entamer l’examen du point 9 de l’ordre du jour, consacré à la contribution du CST à l’évaluation des progrès réalisés dans l’affinement des indicateurs d’impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

Le Secrétariat de l’UNCCD a présenté les recommandations préliminaires du GCSET concernant l’affinement de l’indicateur d’impact et les améliorations proposées à l’ensemble minimum d’indicateurs d’impact, adoptées à titre provisoire pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (document ICCD/CRIC(11)/14).

Le Président du CST, Antônio Rocha MAGALHÃES a informé les pays Parties du travail fait par le GCSET qui, en vertu de la décision 19/COP.10, et que la CST S-3 a pris note du rapport d’étape et qu’une version complète des recommandations préliminaires du GCSET a été soumise à tous les points focaux nationaux, par le Secrétariat de l’UNCCD, au début du mois d’avril 2013, pour examen. Il a rappelé que les pays Parties ont été invités à fournir au GCSET, leurs commentaires sur ces recommandations, avant le 5 mai 2013.

. Il a également souligné les avantages d’une telle approche, dont: la réduction des coûts de l’établissement des rapports; l’augmentation du nombre de pays présentant leurs données; la facilitation de la normalisation; la concentration plutôt sur la capacité d’interpréter et d’utiliser les données disponibles que sur celle de générer.

**III Activités des organisations de la société civile dans le programme de travail officiel du cric: séance de dialogue ouvert**

Le thème de ce dialogue portait sur le rôle des organisations de la société civile dans la mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la CLD, Segment I - Le niveau national ;

Les sept ONG ayant été invitées à Bonn ont préparé cette session de dialogue ouvert avec les délégués en deux volets :

- Le rôle des organisations de la société civile dans la mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la CLD, niveau national ;

- Le rôle des organisations de la société civile dans la mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la CLD.

Avec deux groupes de paneliste et deux modérateurs.

Mercredi après-midi, à l'ouverture de ce dialogue, la Présidente du CRIC a invité les délégués à aborder l'examen du rôle des OSC dans la mobilisation des ressources financières. Le Secrétaire exécutif de l'UNCCD a souligné que la CLD est le seul accord multilatéral sur l'environnement qui consacre des sessions spéciales à la facilitation des interactions avec les OSC et a exhorté les pays Parties à accroître leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des représentants des OSC éligibles.

### **1-Le volet national du Dialogue**

Ici, Le modérateur, Patrice Burger du Centre d'Action et de Réalisation Internationales (CARI), (France), a indiqué que la session présentera la question de mobilisation des ressources dans une perspective la plus large possible, mettant en relief non seulement les moyens financiers de mise en œuvre de la Convention, mais les ressources humaines, techniques et technologiques nécessaires à l'accomplissement du travail concret sur le terrain.

Quatre panelistes ont intervenu. Comme première intervenante Mme Griselda Marrero de Fundación Agreste (Argentine), prenant la parole, a décrit comment la Fondation mobilise des outils qui peuvent aider à accéder aux fonds ?, citant, entre autres, la mobilisation de bénévoles pour les travaux du projet, la réalisation de campagnes de collecte de fonds directs, l'organisation d'événements de sensibilisation, et la création de partenariats stratégiques. Elle a également parlé des efforts fournis par la fondation pour engager les entreprises à intégrer des travaux de lutte contre les phénomènes de DDSS dans le cadre de leurs activités et responsabilité d'intérêt social.

Mr Nahideh Naghizadeh, Centre du développement durable (CENESTA), Iran, a expliqué comment le CENESTA travaille avec les communautés autochtones pour organiser des aires de préservation communautaires autochtones (APAC), fondées sur leurs propres objectifs et

plans d'action, pour créer des moyens d'existence durables tout en veillant à la préservation des terres, et pour les aider à être reconnues par le gouvernement central.

Mme Jacqueline Nkoyok , Cameroun, représentante de la Confédération des ONG opérant dans les domaines de l'environnement et du développement en Afrique Centrale (CONGAC, paneliste dans ce premier volet a décrit la collaboration qui existe entre sa Confédération et les départements ministériels en charge de l'environnement, des enseignements secondaires, de l'agriculture et du ministère de la jeunesse pour la sensibilisation.

S'agissant de la mobilisation des ressources financières elle a plaidé pour la création des partenariats fondés sur la vision commune et a présenté les approches de mobilisation avec les gouvernements et les approches de mobilisation avec les ONG internationales ; pour l'approche avec le gouvernements elle a indiqué que cette démarche est porteuse et efficace pour la mobilisation des fonds intergouvernementaux mais qu'ici la maîtrise de procédures de l'administration est indispensable mais aussi ,que la rareté des ressources pour les projets des gouvernements dans le même domaine devient de plus en plus un facteur limitant .Pour la mobilisation dans le cadre des approches groupées de cofinancements avec les ongs internationales elles sont aussi porteuses et leur appui à la gestion des fonds est salutaire. mais elle déploré que cela amène souvent son organisation à s'aligner sur le programme d'action des ONG internationales plutôt que sur les priorités locales. Quant aux approches individualiste elles sont dit -elle infructueuses ,son organisation ne pouvant satisfaire aux appels d'offres et aux apports personnels . Ainsi , elle a suggéré de la création d'un fonds au niveau national accessible aux ONGs et aux OCB pour la gestion durable de terres

Mme Ines Chaalala du Mécanisme mondial a expliqué la stratégie de financement intégré du MM, qui favorise les projets de GDT axés sur la désertification et la dégradation des terres, à travers l'intégration de la GDT dans les plans d'investissement nationaux. Elle a fait état d'une variété d'instruments disponibles fondés sur des financements publics et privés, en provenance de sources aux niveaux national et international. Elle a qualifié les OSC de partenaires fondamentaux et a parlé des centres de connaissances techniques et de savoirs locaux comme étant importants pour: la planification et la décentralisation; le renforcement des capacités au sein des collectivités locales; la mobilisation des ressources; l'efficacité de la mise en œuvre sur le terrain; et les processus d'intégration efficaces établissant des passerelles avec les ministères nationaux.

A la question de savoir, comment impliquer le secteur privé dans la GDT, le délégué des Etats-Unis, Marrero a déclaré qu'il n'existe aucune formule magique pour faire participer le secteur privé, que chaque entreprise est différente, que la clé est de dialoguer avec les acteurs de ce secteur pour savoir ce dont ils ont besoin et comment les deux bords peuvent travailler ensemble et, dans bien des cas, en coopération avec une collectivité locale.

Le délégué d'Iran a apprécié le travail du CENESTA dans l'établissement des APAC qui consiste à promouvoir les synergies entre la biodiversité et la gestion durable des terres. Mr Naghizadeh a ajouté que le CENESTA travaille directement avec les communautés locales pour renforcer leur capacité en prendre eux mêmes la charge de la collecte des fonds.

Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la remarque faite par le délégué du Tchad que le MM devrait contribuer à renforcer les capacités des OSC d'Afrique centrale. A cet effet, Mme Jacqueline Nkoyok a précisé que la CONGAC a rappelé aux pays Parties et aux institutions financières à créer des fonds nationaux réservés aux OSC et aux communautés de base ? Elle a relevé pour déplorer la faible participation des OSC au processus de l'UNCCD car dit elle les ONGs ont emporté leur dynamisme qui était un stimulant au processus de la CCD et a sollicité que les pays Parties appuient la participation dynamique des OSC dans le processus de l'UNCCD.

En réponse à une question de Mr Burger, le modérateur, le délégué de Brésil a décrit comment sa commission nationale sur la désertification met à contribution plusieurs intervenants, entreprend des actions et engage des dialogues politiques, précisant qu'elle a permis aux OSC d'accéder aux fonds nationaux pour la protection de l'environnement, institués au départ uniquement pour les organismes gouvernementaux, et auxquels ils sont déjà accessibles. Elle a regretté qu'en raison de « problèmes de communication avec le Secrétariat et de l'absence d'appui financier », un représentant du réseau d'OSC brésilien qui compte plus de 2000 associations affiliées n'a pas pu prendre part à cette réunion.

Plusieurs délégués des pays Parties ont reconnu l'importance d'impliquer les OSC dans le processus et dans les plans et activités nationaux de lutte contre les phénomènes de DDSS. Au sujet du rôle du MM dans le renforcement des capacités des OCB, Mme Nkoyok a souligné que l'appui direct des ONGs par cette institution est nécessaire quant au type d'appuis fournis aux communautés de base, elle a répondu que l'aide en nature tels que les équipements agricoles, les semences, les moyens de transformation des produits, le soutien à

la protection des bassins versants, l'accès au marché, etc sont plus efficaces que le financement en espèces.

Par ailleurs dit elle, les ONG ont besoin d'un appui institutionnel afin de renforcer leurs capacités à appuyer la base. Le délégué du Benin a témoigné du rôle important que jouent les ONG dans la gestion durable des terres et appelle à leur accès aux ressources financières. Le Secrétaire exécutif de l'UNCCD a demandé aux délégués des pays Parties d'intégrer les OSC dans leur délégation et dans leurs activités au niveau national. et aux ongs de partager avec les gouvernements leur expériences de travail avec le secteur privé et d'inclure les représentants des communautés de base dans le dialogue ouvert

## ❖ Segment II - niveau international

Dans ce deuxième volet du dialogue, Le modérateur, Tanveer Arif, SCOPE, a parlé de la baisse du nombre d'ONG accréditées à la CLD, de l'absence d'une participation active de grandes ONG, comme Greenpeace, au travail actuel de la CLD, et de la limitation de la part des ONG dans les financements accordés par le FEM dans le cadre du programme de petites subventions et, dans certains cas, celui des projets de taille moyenne.

Mme Stéphanie Faure de CARI, paneliste a décrit comment son groupe a travaillé avec les ministères français et l'Agence française de développement pour assurer un financement stable et à long terme de ses travaux, des efforts de cofinancement de CARI, du fonds français d'aide à des projets communautaires dans les zones arides, et de l'aide apportée par CARI à la création d'un réseau régional qui trouve un financement pour des projets spécifiques. Elle a souligné que l'expérience de CARI montre que la plupart des bailleurs de fonds veulent soutenir plutôt des projets sur le terrain, que les activités du réseau, même si ces dernières consistent à aider les projets sur le terrain.

Mr Seck Emmanuel, représentant d'ENDA Tiers Monde, a souligné que son réseau a été l'un des premiers à promouvoir les synergies entre les Conventions de Rio, et qu'il travaille aussi à l'intégration des questions de désertification dans les plans nationaux de développement. Il a indiqué que beaucoup été accompli sur le terrain, mais que ces accomplissements ne sont pas partagés à l'échelle internationale. Il a encouragé l'établissement de partenariats avec d'autres pour stabiliser le financement, élaborer davantage de projets de taille moyenne, dans lesquels

des OSC peuvent s'impliquer et pour informer les OSC sur les sources de financements. Il dit enfin que le financement devient de plus en plus difficile à trouver, un peu comme l'eau dans le désert,

Mme Elena Bivol, de l'ONG Bios, a partagé ses expériences en Moldovie et a énuméré les conditions que les ONG doivent satisfaire pour avoir accès aux fonds destinés aux projets, dont notamment, posséder une bonne structure, un comité directeur responsable et compétent en matière de relations publiques; être transparent et apte à assurer le renforcement des capacités; et pratiquer des approches participatives.

Mr Mohamed Bakar du , FEM, a souligné que le FEM vise à élargir l'engagement des OSC. Il a fait observer que les réseaux d'OSC sont intéressés par les conventions sur la diversité biologique et du changement climatique et qu'il est besoin de renforcer leur expertise en matière de gestion des terres s Il a expliqué que les ONG ne sont pas éligibles au financement direct du FEM , mais qu'elles peuvent néanmoins accéder aux fonds du FEM à travers leurs gouvernements et des partenariats avec les institutions. En outre, il a encouragé les ONG à illustrer leur avantage compétitif et leur engagement en matière de projets, en particulier au niveau local. Il a également souligné la souplesse du FEM qui permet aux pays de choisir d'avoir des fonds pour plusieurs zones de focalisation ou une seule.

Un représentant des OSC a déploré que la région d'Afrique centrale soit confrontée à d'énormes problèmes de dégradation des sols, exacerbés par les activités incontrôlées des sociétés multinationales (EMN) dans la région, et n'ont pas accès aux ressources financières cette ong a appelé à un soutien accru, de la part du FEM, à cet égard.

Le délégué de la Côte d'Ivoire a appelé les pays Parties industrialisés à s'assurer que leurs multinationales adhèrent aux principes de responsabilité sociale des entreprises, suggérant que cela pourrait englober une contribution aux initiatives de GDT dans leurs zones d'opération.

Dans le débat qui a suivi, le délégué du Pérou a expliqué comment il a atteint ses objectifs à travers l'institutionnalisation de la participation des OSC. Reconnaisant les qualités des OSC, de nombreux délégués ont souligné la nécessité d'explorer ce que peut faire la Convention pour aider les OSC sur le terrain et la manière de le faire.

Faisant part de sa préoccupation au sujet de l'impact des décisions 5/COP.10 et 5/COP.9, qui ont réduit la participation des OSC accréditées des pays non touchés, au comité de sélection,



le délégué de l'UE a proposé l'insertion d'une référence aux groupes régionaux dans la prochaine décision de la CdP sur la participation des OSC. Le délégué de Suisse a signalé que les bailleurs de fonds négligent souvent l'efficacité du travail de dialogue politique, effectué par les OSC, aux niveaux international et national. Et que cela devrait être renforcé au niveau des réseaux d'OSC

Après la session de dialogue ouvert, les autres activités du CRIC se sont poursuivies par les points ci après.

#### ❖ **Examen des bonnes pratiques**

Le Secrétariat de l'UNCCD a présenté ses notes concernant l'accessibilité des données relatives aux bonnes pratiques (ICCD/CRIC(11)/13) et (ICCD/CRIC(11)/13/Add.1), expliquant qu'elles répondent aux décisions 15/COP.10 et 13/COP.9 qui appelaient à l'intégration, dans les futures sessions du CRIC, de l'examen de l'accessibilité des données relatives aux bonnes pratiques. L'intervenant a informé les délégués que l'additif contient une liste des institutions et organisations ayant exprimé leur intérêt à soutenir le CRIC dans le regroupement et la diffusion des bonnes pratiques

#### ❖ **.Débats d'experts sur le thème « Les données relatives aux bonnes pratiques, sont-elles réellement accessibles? »**

##### **volet I –Détermination des bases de données recommandées consacrées aux bonnes pratiques:**

Introduisant la session, la modératrice Sally Bunning, de l' Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a indiqué qu'un appel à la manifestation d'intérêt avait été ouvert du 21 novembre 2012 au 30 janvier 2013 pour déterminer les institutions qui souhaitaient soutenir le CRIC dans le regroupement et la diffusion des bonnes pratiques en matière de technologies de GDT, y compris l'adaptation, ainsi que dans la mobilisation de financements et de ressources. Elle a expliqué que les cinq institutions participant au débat ont satisfait aux critères de sélection exigés dans l'appel à manifestation de l'intérêt.

Mr Pietro Laureano, de IPOGEA, a décrit le travail de son groupe avec l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), visant à lui permettre de servir de centre international de la documentation sur les savoirs traditionnels, travail consistant en la collecte et l'organisation de ces savoirs de manière conviviale. Il a indiqué que IPOGEA propose l'élaboration d'une base de données mondiale consacrée aux bonnes pratiques en matière de GDT, utilisant un système de type Wiki, de façon à ce que les communautés locales puissent contribuer directement à son élaboration et dans le processus contribuant à la large diffusion des savoirs locaux.

Mr Adamou Bouhari, du PNUE quant à lui, a souligné l'expérience de cette organisation dans le domaine des bonnes pratiques, et le fait: que la gestion des données soit cruciale pour la sensibilisation et la prise de décision; il indique que l'agriculture biologique, dans les pays en développement, établit un lien entre bonnes pratiques et sécurité alimentaire; qu'un nouveau centre de ressources appuie les acteurs du secteur humanitaire dans la prise en considération des facteurs environnementaux; et, que les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies vise à obtenir du secteur de l'entreprise, l'alignement de leurs activités sur les bonnes pratiques en matière d'emploi, de préservation de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Mr Hanspeter Liniger, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), a souligné la contribution de WOCAT à la diffusion des bonnes pratiques en matière de GDT, à travers l'élaboration d'outils et méthodes normalisées et une base de données mondiale. Il a précisé qu'outre les rapports publiés, la base de données contient une variété de technologies et de méthodes déjà en usage, dont 470 technologies de GDT; 230 approches en provenance de 50 pays; une application Google Earth, et des cartes fournies par 20 pays.

Dans le débat qui a suivi, le délégué du Tadjikistan a souhaité voir le portail du SEREMA être rendu plus accessible à un public plus large. Le délégué du Suisse a demandé la tenue d'une discussion sur les six critères utilisés dans l'appel à la manifestation de l'intérêt pour la diffusion des bonnes pratiques, expliquant que cela permettrait aux correspondants nationaux de la CLD de procéder à l'évaluation des institutions candidates. Le délégué des Philippines a appelé à l'amélioration des systèmes disponibles, mais il a mis en garde contre le risque de se retrouver en train de réinventer la roue. La déléguée du Chine a indiqué qu'elle a tiré avantage de l'utilisation de l'approche utilisée par WOCAT et LADA, dans son dépistage et sa

compilation des bonnes pratiques. La représentante a salué WOCAT pour sa mise à disposition d'une bonne technologie et pour avoir montré aussi les liens avec les recommandations politiques permettant d'appliquer les bonnes pratiques sur une plus grande échelle. Le délégué d'Afrique du Sud a fait part de sa préoccupation au sujet de la fragmentation des institutions

**❖ Amélioration des procédures de communication des données, ainsi que de la qualité et du format des rapports à soumettre à la conférence des parties .**

Le Secrétariat de l'UNCCD a fait l'analyse préliminaire de l'information remontante que les entités déclarantes ont fournie, au sujet des indicateurs de performance et d'impact, en guise de plate-forme pour le processus itératif demandé par la CdP dans la décision 13/COP.9 (ICCD/CRIC(11)/15).

le délégué de l'Argentine, au nom du GRULAC, et soutenue par le Japon, la Jordanie, le Lesotho, l'Iran et l'Inde, a appelé à la prise en considération de sa proposition, demandant: l'affinement et l'amélioration de la qualité du SEREMA; le partage des réussites et des échecs vécus dans le travail d'analyse; l'évaluation et l'amélioration du modèle, des outils et des indicateurs; et, la recommandation au CST d'affiner les méthodologies et de fournir aux parties des directives habilitantes. La Thaïlande, appuyée par le Brésil, a appelé à la prorogation de la période considérée. L'Ukraine, appuyée par l'Inde, le Brésil et la Colombie, a proposé de transformer les rapports de manière à permettre leur utilisation pour la sensibilisation et l'engagement du niveau national. Le représentant d'une OSC a souligné la nécessité d'aviser les pays Parties des stratégies de sensibilisation efficaces. Le délégué de l'Erythrée a demandé au Secrétariat de l'UNCCD d'élaborer, pour la CdP 11, une réflexion sur la façon dont le SEREMA aide les pays Parties appelés à soumettre leurs données. Constatant la convergence entre les propositions des Etats-Unis et du GRULAC concernant la nécessité d'utiliser les données disponibles au niveau mondial comme indicateurs par défaut, le délégué des Etats-Unis a soutenu l'idée d'insérer des photos et un complément narratif et des indicateurs supplémentaires, en dépit des difficultés techniques inhérentes à le faire.

En réponse, le Secrétariat de l'UNCCD a expliqué que la révision en cours, du canevas et du format, vise à satisfaire les attentes des pays Parties, et a reconnu la valeur des rapports multi-usages. L'intervenant a précisé que la CdP pourrait confier la tâche de la révision des indicateurs au GCSET. Le délégué du Bhoutan a encouragé les pays Parties à s'entraider pour pouvoir passer du processus à la substance.

## **Promotion et renforcement des relations avec d'autres conventions, organisations, institutions et organismes internationaux**

Vendredi matin, le Secrétariat de l'UNCCD après avoir introduit ce sujet, les documents y afférents ses approches et processus normalisés proposés pour l'élaboration d'un CDAP (ICCD/CRIC(11)/16); un projet de CDAP sur la question thématique de la sécheresse, y compris la pénurie d'eau (ICCD/CRIC(11)/17); et une note complémentaire contenant des compléments d'information sur les questions qui nécessiterait un CDAP supplémentaire (ICCD/CRIC(11)/CRP.1). Le Secrétariat de l'UNCCD a également invité les pays Parties à prendre note des initiatives connexes et, notamment du document conceptuel d'un plan d'action pour la réponse du système des Nations Unies, émanant du Groupe des Nations Unies sur la gestion de l'environnement (ICCD/CRIC(11)/INF.5) et des résultats et recommandations de la réunion de haut niveau sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, qui s'est tenue en mars 2013 à Genève, en Suisse (ICCD/CRIC(11)/INF.6).

Introduisant la session, Mr Bongani Masuku, Swaziland, a invité Mr Richard Mwendandu, ministère de l'environnement et des ressources minérales. Le délégué du Kenya a parlé de l'approche intégrée adoptée par son pays pour la gestion de la sécheresse, qui prend le secteur le plus touché, à savoir l'élevage, comme point d'entrée, pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité. Il a indiqué que la stratégie de riposte a impliqué un investissement dans l'infrastructure, le capital humain et la gestion des risques, le renforcement des cadres institutionnels et de financement et l'établissement de partenariats. Expliquant comment la CLD contribue au renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des CDAP, la CLD a rappelé qu'à la CdP 10, les questions du rôle des femmes, de la sécurité alimentaire et du changement climatique ont été abordées.

Le délégué de l'Argentine a appelé le FEM et les institutions financières internationales à adopter une approche fondée sur la parité hommes-femmes dans leurs conditions requises, et a proposé au CRIC de recommander que la CdP établisse un programme de renforcement des capacités. Le délégué du Brésil s'est opposé à l'élargissement des accords multilatéraux sur l'environnement, expliquant que les synergies sont mieux optimisées au niveau national.

Les délégués du Niger, de la Mauritanie, du Maroc et de la Libye ont déclaré que la sécheresse est un problème prioritaire lié aux changements climatiques et touchant à la sécurité alimentaire. Affirmant que jusque-là, le problème de la sécheresse n'est pas

suffisamment pris en considération dans la mise en œuvre de la Convention. Le délégué du Bénin a accueilli avec satisfaction l'appel de la réunion de haut niveau à mettre davantage l'accent sur cette question. Le délégué du Chili a souligné que le CDAP sur la sécheresse est une étape importante dans la poursuite des objectifs de la Convention. Le délégué de la Côte d'Ivoire a suggéré qu'un protocole portant spécifiquement sur la sécheresse pourrait être utile.

Apportant son appui au Brésil, le délégué des Etats-Unis a déclaré que la Convention devrait plutôt concentrer ses ressources limitées sur les questions fondamentales que chercher à élaborer de nouveaux programmes de travail sur les questions déjà traitées par d'autres organisations. Le délégué du Ghana a exprimé son intérêt pour la planification de la préparation à la confrontation de la sécheresse. Le délégué du Panama a indiqué que le travail sur la sécheresse devrait être entrepris au niveau national. Le délégué du Portugal a suggéré que tous les problèmes ne peuvent pas être traités dans le cadre de la Convention, ni même dans celui des PAN.

A la question posée par le modérateur, Mr Masuku a fait savoir si la question de la sécheresse et de l'eau devrait être examinée hors du champ de compétence de la Convention, le Secrétariat de la Convention a répondu que son travail sur ces questions suivait les instructions à la décision 9/COP.10, que la sécheresse est mentionnée dans le titre de la Convention, et que la question de la pénurie de l'eau y est inscrite comme une priorité dans le processus de l'élaboration des PAN.

Le délégué de la Norvège a souligné que les parties devraient envisager de tirer parti du rôle de l'IPBES dans les questions d'ordre scientifique et technique et dans le renforcement des capacités, signalant que l'IPBES est en train de prendre des demandes concernant les besoins, la date limite des dépôts étant fixée au 5 mai 2013.

## ❖ Examen des données concernant l'évaluation à mi-parcours de la stratégie

Vendredi matin, la Présidente, Rowen, a invité Chencho Norbu, Président du Groupe de travail intersessions pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (GTI) à informer les délégués du travail accompli (ICCD/CRIC(11)/INF.2), et a appelé à une rétroaction exhaustive engageant toutes les parties prenantes.

Le délégué du Panama a encouragé le GTI(cadre d'investissement intégré) à proposer des changements dynamiques dans la direction et dans l'approche. Le délégué du Burkina Faso a déclaré que l'évaluation est prématurée, car les ressources destinées à aider les pays en voie de développement à mettre en œuvre la stratégie commencent à peine à venir. Le délégué de la Côte d'Ivoire a déclaré que l'évaluation vient à un moment opportun, car les pays Parties ont besoin de savoir ce qu'il reste à faire, même s'ils n'aiment pas les réponses.

Le délégué de l'Iran a encouragé l'élaboration d'une décision de la CdP demandant aux pays Parties de créer deux correspondants nationaux, l'un pour les questions politiques de haut niveau, l'autre pour prendre en charge la direction pratique de la mise en œuvre de la Convention. Le délégué du Mexique a proposé de rendre obligatoire la communication des données concernant les indicateurs de l'objectif 3 et, en particulier, la teneur en carbone des sols. Le délégué de la Thaïlande a suggéré de réorganiser l'ordre des objectifs de la Stratégie.

Le Président du GTI, Norbu, a indiqué que le GTI prendrait en considération les observations des délégués du CRIC à sa prochaine réunion. Le Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja a encouragé tous les correspondants nationaux à mobiliser et à inviter les parties prenantes à contribuer à l'évaluation, de sorte que le GTI dispose d'un maximum de contributions.

**❖ Gouvernance et dispositions institutionnelles du mécanisme mondial: les progrès accomplis dans l'application de la décision 6/COP.10**

La Présidente Rowen a invité le Secrétariat de l'UNCCD d'informer le CRIC quant aux avancées réalisées dans la mise en œuvre de la décision 6/COP.10 (ICCD/CRIC(11)/18). Le Secrétariat de l'UNCCD a indiqué que de fréquentes consultations avec les parties prenantes ont été tenues et que le transfert de la responsabilité et de la représentation juridique du MM du Fonds international de développement agricole à la CLD ont eu lieu.

Plusieurs délégués des pays Parties ont fait part de leur crainte de voir l'incertitude persistante autour de l'avenir du MM avoir un impact accru sur le financement nécessaire aux pays touchés Parties, et ont souligné que cette question doit être remise à l'ordre du jour de la CdP 11. Le délégué de l'UE, appuyées par d'autres délégués la Jordanie et la Norvège et autres ont appelé à une meilleure analyse de l'ensemble des responsabilités devant être à la charge de certains lieux de domiciliation. Exprimant sa volonté de continuer à héberger le Mécanisme mondial à Rome, le délégué de l'Italie a souligné les avantages offerts, y compris la cohabitation du MM avec d'autres organismes internationaux compétents.

Le délégué du Japon a demandé une analyse des coûts des ressources humaines et institutionnelles en fonction de la résidence future du MM. Le Secrétaire exécutif, Luc Gnacadja a invité les pays Parties à fournir des renseignements spécifiques similaires pour permettre une analyse globale pouvant être soumise, pour examen, à la CdP 11.

Après les débats, la Présidente des travaux du CRIC, a indiqué que les propositions de rapport final du CRIC allaient être présentées en plénière pour adoption. Avant cela, la Présidente et le rapporteur ont tenu plusieurs consultations informelles sur la base des notes des sessions aux fins de faciliter la finalisation du rapport provisoire. Plusieurs consultations se sont ainsi tenues auxquelles ont pris part les représentants d'OSC et CONGAC a eu l'honneur de participer à la rencontre de pré-évaluation. Par la suite, les pays Parties ont adopté au cours de la dernière séance plénière cet important rapport qui sera présenté à la COP 11 qui se tiendra en Namibie:

Le rapport adopté du CRIC 11 (ICCD/CRIC(11)/L.1, L.2 et L.2/Add.1) contient des conclusions et des recommandations qui sont une compilation des idées, suggestions et propositions avancées par les participants en vue de promouvoir la mise en œuvre de la CLD

❖ **S'agissant de l'examen et l'évaluation des données scientifiques relatives aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie**, le rapport énonce, entre autres, que:

- plusieurs délégués ont recommandé une amélioration, aux plans méthodologique et technologique, du portail du SEREMA à travers, notamment, la réduction de la complexité et l'augmentation de la convivialité. Certains ont recommandé que le SEREMA soit réorganisé et que la forme de ses modèles soit simplifiée ;
- plusieurs délégués ont demandé que les partenaires de développement et les institutions financières, en particulier le FEM, envisagent l'élargissement de l'aide financière et technique au renforcement des capacités des pays touchés Parties dans le domaine de l'élaboration des indicateurs d'impact à utiliser dans l'établissement des rapports ;
- certains délégués ont recommandé que le GCSET envisage de proposer une méthode simple pour la délimitation des zones touchées.;
- certains participants ont recommandé que le CST multiplie ses efforts visant à harmoniser des données et des méthodologies, comme condition préalable à l'établissement d'une base de référence pour l'évaluation globale ;
- certains délégués ont recommandé l'utilisation d'ensembles de données facilement disponibles et internationalement reconnus, et la création de synergies avec d'autres conventions de Rio, en vue de réduire les coûts de la collecte des données.
- certains délégués ont recommandé que le GCSET continue à travailler sur l'élaboration d'une terminologie claire et sur la classification et la détermination des indicateurs d'impact.
- certains participants ont recommandé de travailler à l'établissement d'un meilleur équilibre entre l'évaluation/les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- certains-délégués ont recommandé que les institutions internationales fournissent des orientations méthodologiques complémentaires concernant l'élaboration des rapports sur les indicateurs obligatoires applicables à l'évaluation de l'état du couvert végétal et de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- certains délégués ont recommandé l'adoption d'un indicateur de la teneur des sols en carbone organique, pour mesurer les progrès accomplis sur l'objectif stratégique 3.



- certains délégués ont encouragé tous les pays Parties, à tirer avantage des synergies entre les conventions de Rio au niveau national, en particulier au profit des PAN et des SPANB.
- ❖ **Concernant l'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs de performance adoptés provisoirement concernant l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie**, le rapport stipule, entre autres, que:
- certains délégués se sont dits préoccupés par la fiabilité et la représentativité des données concernant le pourcentage total des populations informées ;
  - certains délégués ont recommandé que l'évaluation à mi-parcours envisage le réexamen des indicateurs retenus pour l'objectif opérationnel 1 et examine la possibilité d'avoir des outils plus efficaces et plus fiables pour mesurer les efforts fournis en matière de sensibilisation ;
  - certains délégués ont suggéré la mise en place, au sein de la Convention, d'un référentiel des données sur les enseignements tirés en matière d'activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation.
- ❖ **Au sujet de l'évaluation de l'alignement des programmes d'action et de leur mise en œuvre sur la Stratégie, pour ce qui est des objectifs opérationnels 2 et 4**, le rapport indique, entre autres, que:
- plusieurs délégués ont noté que des analyses préliminaires des options de gestion durable des terres, y compris l'estimation économique, devraient être menées, et que des priorités cohérentes avec les politiques nationales de développement, en particulier dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la biodiversité et la réduction de la pauvreté, selon ce qu'il convient, devraient être établies avant le démarrage du processus d'alignement ;
  - plusieurs délégués ont noté que des mécanismes de coordination internes spécifiques à l'alignement des PAN devraient être établis, tels que des cadres de coopération interministérielle et des comités d'organisations, pour conduire le processus et veiller à la cohérence ;

- plusieurs délégués ont rappelé que le processus d’alignement doit être participatif et intégrer toutes les parties prenantes ;
- plusieurs participants ont indiqué que le GTI devrait accorder une attention particulière au processus d’alignement et au réexamen des indicateurs pertinents ;
- les pays Parties ont accueilli avec satisfaction le financement du FEM destiné au soutien de l’alignement des PAN, même si beaucoup ont exprimé leur préoccupation quant aux niveaux et délais du financement destiné au processus d’alignement ;
- les pays Parties ont fait part de préoccupations au sujet du financement destiné à la mise en œuvre des PANs. Plusieurs parties ont souligné la nécessité de faciliter l’accès direct au financement, notamment du FEM et au financement destiné à la lutte contre le changement climatique, aux niveaux local et national ;
- plusieurs délégués ont rappelé la nécessité d’une rationalisation des PAN plutôt pour combler des lacunes spécifiques que pour intervenir sur tous les aspects de la gestion des terres ;
- plusieurs-délégués ont souligné que le Secrétariat de l’UNCCD devrait élaborer des outils efficaces pour guider le processus d’alignement ;

❖ **quant à l’évaluation de la mise en œuvre des indicateurs de performance adoptés à titre provisoire pour l’objectif opérationnel 3 sur la science, la technologie et les connaissances**, le rapport note, entre autres, que:

- plusieurs délégués ont recommandé d’accroître l’appropriation nationale et le leadership dans le domaine des systèmes de surveillance des phénomènes de DDSS.
- certains délégués ont recommandé de s’appuyer sur les enseignements tirés par les pays donateurs ;
- certains délégués ont recommandé que les bailleurs de fonds qui investissent dans des systèmes de surveillance des DDSS, harmonisent leurs interventions aux niveaux national et local ;
- certains délégués ont recommandé l’utilisation d’un suivi basé sur les écosystèmes qui intègre les facteurs socio-économiques de la dégradation des terres, comme méthode de surveillance efficace des phénomènes de DLDD ;
- certains délégués ont recommandé un renforcement de la coordination et de la communication entre les correspondants nationaux des conventions de Rio ;

❖ **Au sujet de l'évaluation de l'objectif stratégique 4 et de l'objectif opérationnel 5, sur les engagements financiers et les investissements liés à la mise en œuvre de la Convention,**

le rapport note, entre autres, que:

- plusieurs délégués ont exhorté les pays industrialisés parties, le FEM et le MM à augmenter leurs contributions financières, pour permettre aux pays en développement parties concernés à améliorer leurs systèmes d'information et d'accroître leur compréhension et utilisation d'indicateurs d'impact. ;
- plusieurs délégués ont appelé le FEM à réexaminer et améliorer ses processus internes pour assurer un décaissement rapide des fonds aux pays éligibles, et ont appelé les institutions de la Convention à faciliter l'accès à ce financement en communiquant aux agences d'exécution du FEM, de manière efficace et en temps opportun l'information permettant de s'assurer qu'elles sont conscientes des besoins financiers du processus de la CLD ;
- plusieurs délégués ont appelé le FEM à mobiliser des ressources supplémentaires et à faciliter l'accès, dans le cadre de la sixième reconstitution du FEM ;
- plusieurs délégués ont demandé au FEM, au MM et à d'autres partenaires d'accroître leurs efforts dans le domaine du renforcement des capacités nécessaires à la mobilisation des ressources ;
- plusieurs participants délégués ont recommandé de se concentrer sur la mise en œuvre des décisions relatives aux dispositions institutionnelles aux fins de rendre le MM opérationnel dès que possible ;
- plusieurs délégués ont souligné l'importance de l'implication du financement privé dans la mise en œuvre de la Convention.
- certains délégués ont demandé que les institutions de la Convention explorent de nouveaux mécanismes de financement pour permettre aux pays de répondre à leurs exigences en matière de rapports ;
- certains délégués ont recommandé que les PAN alignés sur la Stratégie bénéficient d'une priorité dans l'affectation des ressources, et ont demandé au MM de faciliter la mobilisation des ressources pour les initiatives incluses dans les PAN ;
- certains délégués ont recommandé que l'évaluation à mi-parcours doive accorder une attention toute particulière à l'évaluation des organismes et institutions subsidiaires de la Convention, en vue de rendre les processus de la Convention plus dynamiques et

plus efficaces. D'autres pays Parties ont demandé la détermination des incidences financières de la mise en œuvre de la Stratégie.

❖ **Au sujet du résultat de la session de dialogue ouvert sur le rôle des OSC dans la mobilisation des ressources financières à l'appui de la mise en œuvre de la CLD,** le rapport, stipule, notamment, que:

- de nombreux pays Parties et autres acteurs ont reconnu le rôle important joué par les OSC ;
- plusieurs intervenants ont recommandé la participation des OSC dans les organes nationaux de coordination ;
- certains pays Parties ont recommandé que les OSC puissent partager leurs connaissances et leurs réussites liées au secteur privé, avec les autorités nationales ;
- plusieurs délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet de la faiblesse du nombre d'OSC prenant part au CRIC 11 et accrédités auprès de la CdP, et ont recommandé l'examen des voies et moyens de s'assurer d'une participation accrue des acteurs de la société civile aux réunions de la CLD ;
- plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'impliquer les OSC dans le processus de communication des données et de renforcer leurs réseaux;
- certains pays Parties et OSC ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des OSC, en particulier dans le domaine de la mobilisation des ressources et de l'accès à des fonds et, notamment, au FEM ;
- certains délégués ont demandé que le MM, le FEM et d'autres donateurs fournissent des fonds aux OSC pour la mise en œuvre des projets au niveau national.

❖ **Au sujet de la détermination des bases de données et institutions recommandées pour les bonnes pratiques,** le rapport énonce, notamment, que:

- certains délégués ont demandé plus de renseignements sur le travail et les réalisations des institutions répondant à l'appel à la manifestation de l'intérêt, aux fins de déterminer les institutions qui souhaitent soutenir le CRIC dans la compilation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres, y compris l'adaptation ;

- certains délégués ont recommandé que l'information sur les bonnes pratiques de GDT soit consolidée et mise à disposition dans les référentiels centralisés des bonnes pratiques, ou par le biais d'une initiative de partage des données ;
- de nombreux pays Parties ont appelé à une approche intégrée fondée sur les synergies et la coopération entre les institutions participant à l'appel à la manifestation de l'intérêt ;
- certains délégués ont recommandé que les bonnes pratiques soient réexaminées par des experts, par les collectivités locales et par les utilisateurs finaux en vue de valider que les communications constituent en effet de bonnes pratiques dans le contexte local ;
- certains délégués ont recommandé que l'IPBES soit invité à procéder à un examen des stratégies pour y traiter la question des liens entre les bonnes pratiques, le potentiel des terres, et les capacités et les connaissances potentielles et locales.

❖ **S'agissant de l'accessibilité des données sur les meilleures pratiques,**  
le rapport stipule, notamment, que:

- Beaucoup de délégués ont salué la détermination d'éléments d'une politique d'accès aux données et ont demandé au Secrétariat de l'UNCCD de poursuivre la recherche sur les pratiques et politiques d'autres conventions et organismes multilatéraux ;
- Certains délégués ont souligné la nécessité d'utiliser et de protéger les droits de propriété intellectuelle des innovations présentées en tant que bonnes pratiques.

❖ **Au sujet de l'examen du processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, y compris les indicateurs de performance, la méthodologie et les procédures de notification,**

le rapport énonce, notamment, que:

- plusieurs délégués ont demandé au CST et au CRIC, d'examiner davantage et d'affiner les indicateurs, en accordant une attention toute particulière aux critères SMART' (Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinent - à durée déterminée) et de simplifier le modèle des rapports pour réduire le fardeau mondial que font peser les processus d'établissement des rapports ;

- plusieurs délégués ont recommandé davantage d'engagement dans l'évaluation à mi-parcours en tant qu'opportunité offerte pour la résolution des difficultés rencontrées dans la mise en route de la stratégie, et à présenter un rapport sur sa mise en œuvre ;
- certains délégués ont demandé un allongement de la période impartie à l'établissement des rapports, et à une modification de la fréquence des rapports, aux fins de mieux répondre aux exigences en matière d'établissement des rapports, des cycles de rapports et de la sensibilité des indicateurs ;
- certains délégués ont recommandé la création de sections spéciales au sein du SEREMA pour rendre compte des indicateurs supplémentaires et/ou des mesures spécifiques prises par les pays, dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de DDSS.

❖ **Au sujet de l'approche et processus normalisés proposés pour l'élaboration des CDAPs et du CDAP proposé pour la sécheresse et la pénurie d'eau**, le rapport

stipule, notamment, que:

- plusieurs délégués ont recommandé que les organes du Secrétariat de la CLD renforcent l'interface science-politique en plaçant un accent sur la sécheresse, y compris, la pénurie d'eau.
- plusieurs délégués ont appelé les partenaires de développement, le FEM, les banques internationales et régionales de développement et d'autres institutions financières à aider les processus du Secrétariat de la Convention en fournissant des ressources adéquates, accessibles et en temps opportun, pour la mise en œuvre du CDAP sur la sécheresse, y compris la pénurie d'eau ;
- plusieurs délégués ont recommandé que la CdP approuve le CDAP sur la sécheresse, y compris la pénurie d'eau ;
- plusieurs délégués ont reconnu l'importance d'élaborer des politiques nationales de lutte contre la sécheresse, et de leur intégration dans les plans et mécanismes disponibles et, notamment, dans les PAN ;
- plusieurs délégués ont souligné la nécessité de mettre en place des politiques et des mécanismes pour le traitement de la gestion des risques de catastrophes liées à la sécheresse.

- plusieurs délégués ont affirmé que les synergies entre les conventions devraient être encouragées au niveau national, mais, qu'au niveau mondial, les accords multilatéraux sur l'environnement devraient garder leur indépendance ;
- certains délégués ont fait part de leur crainte quant au risque de voir l'ajout de zones d'exploration, venir détourner les parties du principal point de focalisation, à savoir, la mise en œuvre de la Convention sur le terrain et l'augmentation des coûts ;

Le Bureau du CRIC a ensuite approuvé la nomination de Luis González Estuardo Rios (Guatemala), comme rapporteur pour les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> sessions du CRIC.

## **LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Vendredi soir 19 avril , Mr Luis Rios González, rapporteur pour les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> sessions du CRIC, a présenté le rapport provisoire de la CRIC 11, contenant un résumé des points de vue et recommandations formulés en séance plénière (ICCD/CRIC(11)/L.1 et ICCD/CRIC(11)/L.2). Il a présenté aussi un document supplémentaire, ICCD/CRIC(11)/L.2/Add.1, contenant un résumé des délibérations et recommandations soumises au CRIC pour examen.

La Présidente du CRIC, Rowen après avoir rappelé aux délégués que ce rapport reflète fidèlement ce qui a été dit durant les délibérations de la semaine. Elle a ajouté d'un paragraphe soulignant que certains pays Parties ont encouragé la CLD et ses Etats membres à tirer partie des possibilités offertes par l'IPBES avant l'échéance du 5 mai 2013, le Bureau du CRIC a approuvé le rapport moyennant quelques modifications rédactionnelles mineures.

A la fin des déclarations, les délégués de l'UE, du GRULAC, du Japon, de la région Europe centrale et orientale, du Groupe africain, du Groupe asiatique, de la République de Corée et des OSC, le Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja ont remercié les délégués pour leurs contributions et les a invités à la CdP 11, en Namibie.

Dans ses observations finales résumant les accomplissements du CRIC 11, le Président Rowen a félicité les délégués pour leur participation active, soulignant que la réunion a recueilli de précieux renseignements sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur ce qui manque, sur ce qui est disponible et sur ce qui doit être élaboré.

La présidente Rowen a levé la séance à 19h53 mn.

NB : Mon souhait est que ce rapport Permette aux OSC, aux partenaires, aux gouvernements de notre sous région d'être informés des décisions prises lors de ces deux sessions de Bonn qui ont été couronnées par des résolutions prises et des recommandations formulées par les délégués des pays Parties et des OSC au COP 11 pour faciliter sa préparation et la mise en œuvre de la Convention–des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Pour la CONGAC –CRED

Jacqueline Nkoyok(PhD)

Directeur Exécutif

Tel 237 99891193

E-mail :congacsige@yahoo.fr

Nkoyok\_jacqueline@yahoo.fr



## GLOSSAIRE

CDAP :	Cadre directif des activités de politiques
GCSET :	Groupe consultatif spécial d'experts techniques
CARI :	Centre d'Action et de Réalisation Internationales
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CENESD	Centre pour le développement durable
CdP :	Conférence des Parties
CRIC :	Comité pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention
OSC :	Organisation de la société civile
CST :	Comité de la science et de la technologie
DDTS :	Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEM ;	Fonds pour l'environnement mondial
MM :	Mécanisme mondial
GRULAC	Groupe Amérique latine et Caraïbes
IPBES :	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco
SIF :	systemiques
CFI :	Stratégie de financement intégrée
GTI:	Cadre d'investissement intégré
LADA:	Groupe de travail intersessions pour le mi-parcours de la Stratégie
PAN:	Evaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
SPANB:	Programme d'action national
CN:	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
ONG:	Correspondant national

SEREMA:	Organisation non gouvernementale
GDT:	Système pour l'examen du rendement et l'évaluation de la mise en œuvre
CLD:	Gestion durable des terres
PNUE:	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CCNUCC:	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WOCAT:	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique Panorama mondial des approches et technologies de conservation

## **Annexes**

### 1. Les déclarations des ONG au CST et au CRIC

#### **Déclaration d'ouverture des OSC CRIC 11**

Bonn – Allemagne – 15 avril 2013-04-14

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire Exécutif, Mesdames et Messieurs,

Les organisations de la société civile présentes à cette onzième session du CRIC, sommes ravis d'y prendre part afin de contribuer activement au débat sur l'analyse et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la dite Convention et son Plan-cadre décennal stratégique 2008-2018.

Nous félicitons les pays Parties pour les efforts accomplis en termes de rapportage et des améliorations apportées concernant l'homogénéisation des rapports fournis, notamment grâce aux indicateurs mis en place.

Néanmoins, nous déplorons qu'à plus de 19 ans d'existence de la CNULD, les résultats fournis à ce stade ne soient pas suffisants et ne permettent pas d'avoir un vue d'ensemble sur les acquis de la CNULD.

Il est de notre point de vue primordial de préciser et de délimiter les champs d'intervention de la lutte contre la désertification en se fondant davantage sur les programmes d'action alignés afin de mieux mesurer l'investissement réalisé, et de fixer des objectifs chiffrés à atteindre.

Ceci faciliterait aussi la mise en place des liens avec les conventions environnementales et les multiples initiatives de lutte contre la désertification, qu'elles soient au niveau régional ou national.

Nous insistons sur la dimension sociale de la CNULD et encourageons les différents pays Parties à prendre en compte la CNULD comme un instrument qui peut contribuer à la stabilité sociale, environnementale, économique et au développement en zones arides. Rappelons que dans ces zones plus de deux milliards de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté

Il devient donc urgent de renforcer le partenariat afin de pallier le déficit d'articulation entre les politiques nationales et les actions sur le terrain. Il devient également urgent d'intégrer les PAN LCD dans le mécanisme de politique nationale de développement.

Concernant l'implication des OSC dans la mise en œuvre de la CNULD, nous faisons le constat que le nombre d'OSCs accréditées a considérablement diminué en passant de plus de 900 à moins de 200 depuis le processus d'actualisation des OSC accréditées en mars 2011.

Sur le terrain, cependant les rapports nous renseignent sur l'objectif opérationnel 1 que « plus de 6500 OSC sont impliqués dans des projets et programmes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. » Ceci renforce notre conviction de la nécessité d'échange au niveau national, entre les points focaux nationaux et les réseaux des OSC, mieux de l'appui accru des OSC par les Etats.

Au niveau international, seulement sept (7) OSC ont pu être pris en charge pour contribuer au CST3 et au CRIC11 donc à la prise de décision. Afin qu'il y ait une meilleure participation et représentation de la société civile, nous demandons :

- aux pays Parties d'affecter un pourcentage du fonds spécial pour la prise en charge des OSC aux rencontres de l'UNCCD
- aux bailleurs et acteurs du développement de prévoir la participation des OSC au processus de la CNULD, dans leurs programmes et projet.

Nous émettons aussi une réserve quand à certaines décisions qui ont été mal évaluées et qui finissent par nous diviser comme la dec5/cop10 pour laquelle nous proposons qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la COP11.

Enfin, nous avons été confus par le manque de prise en compte de la parole des OSC lors de la session de clôture du CST, les éléments de conclusions ayant été ~~délivré~~ délivrés avant que l'on ne donne la parole aux OSC.

Afin que ceci ne se reproduise pas à nouveau cette semaine, la question des flux financiers va être discutés en plénière avant la session de dialogue ouvert des OSC sur le même sujet, nous vous prions de bien revoir l'agenda afin que nous puissions contribuer effectivement à cette importante question.

Nous réagissons également avec indignation au retrait du Canada de la Convention de lutte contre la désertification.

Nous remercions et félicitons la Namibie d'avoir accepté d'abriter la COP 11.

Merci de votre attention

.....

## **2-L'exposé de CONGAC lors de la session de dialogue ouvert**

**Le rôle des OSC pour la mobilisation des ressources a travers l'établissement des partenariats pour la mise en œuvre de la gestion durable des terres.**

### **Présentation de Jacqueline Nkoyok (CONGAC) lors de la session du dialogue ouvert**

#### ***I. Comment le comprendre?***

A travers ce thème deux problématiques se dégagent :

l'importance de la mobilisation de ressources pour l'effectivité de la contribution des OSC afin d'appuyer et encadrer les communautés de base y compris les organisations de femmes pour que celles ci puissent contribuer efficacement a la gestion durable des terres pour la mise en œuvre efficiente de la UNCCD et que cela se traduise par l'amélioration de leur cadre et conditions de vie avec les impacts positifs sur l'environnement au niveau local et global mais aussi l'impérieuse nécessité de l'établissement des partenariats multisectoriels pour la mobilisation des ressources, un exercice complexe pour les OSC des pays en développement affectes et particulièrement celles actives en Afrique.

#### ***II. Quelles expériences et quelles difficultés***

CONGAC, Confédération des ONG en Afrique centrale fondée en septembre 1992 après la conférence de Rio par la volonté des ONG d'Afrique centrale afin des faciliter la mise en œuvre des conventions issues de Rio de Janeiro.

Dans le domaine qui nous concerne ici ses expériences sont riches et variées, c'est nous avons :

- ✓ les approches en partenariat avec les gouvernements
- ✓ les approches en partenariat avec les ONG et les

## plate- formes internationales

- ✓ les approches d'appui direct avec les institutions d'appui
- ✓ les approches de partenariats intégrés.
- ✓ les approches groupées
- ✓ les approches individualistes

Concernant ~~pour~~ les approches de partenariat avec les gouvernements, elles nécessitent la maîtrise du fonctionnement des administrations publiques avec le strict respect de la hiérarchie. Leur réussite dépend parfois de la perception que ces administrations ont des acteurs de la société civile et de leurs activités sur le terrain. du type d'institutions gouvernementales. Ce partenariat dépend aussi de l'ouverture ou non de ce gouvernement aux ONG mais surtout aussi de la disponibilité des ressources pour les activités de ce gouvernement d'abord et dans ce domaine. Le gouvernement camerounais par exemple a toujours associé les OSC et particulièrement notre confédération à la grande partie de ses activités de mise en œuvre de cette convention.

En plus, compte tenu de nos activités sur le terrain le premier ministre, chef du gouvernement a lui même fait une recommandation au ministère en charge de ces programmes de nous associer à leur programme de travail. Ici, la rareté des ressources financières au niveau des gouvernements d'Afrique représente un facteur très limitant. A ce niveau, les expériences d'appui en matière de recherche de fonds ont réussi à soixante pour cent.

Dans le contexte des financements innovants (taxes sur les industries de bois et extractives) dont on a parlé le long de ces sessions *assises*, il est important de souligner que ce type de mobilisation de ressources doit être explicitement autorisé et réglementé. et c'est seule l'administration qui peut donner le quitus pour que par exemple les écotaxes soient appliquées aux exploitants forestiers et autres utilisateurs des autres ressources dérivant de la terre.

Nous n'avons pas encore sollicité un appui dans ce sens au Cameroun. Plusieurs départements ministériels au Cameroun nous donnent les appuis techniques et financiers et les cautions pour intervenir dans leurs institutions respectives.

Nous avons par exemple le MINESEC notre partenaire dans l'organisation des campagnes de sensibilisation des jeunes ~~pendants~~ pendant les événements spéciaux et par exemple, les épreuves portant sur les problèmes de l'environnement sont des facteurs très importants dans la sensibilisation des masses sur la désertification et ceci grâce au partenariat avec le ministère des enseignements secondaires et cela a permis la sensibilisation des centaines de

milliers d'élèves qui ont passé ces épreuves et certainement ceux-ci ont parlé de ces épreuves à leurs pairs et à leurs parents. Sans oublier, le ministère de la forêt pour les campagnes de plantation d'arbres dans les écoles.

Un autre type de partenariat pour la mobilisation des ressources financières c'est avec les organisations internationales

Ici, lorsque votre organisation est membre d'un réseau et que vous êtes à jour de vos cotisations, vous devez vous aligner au programme d'action arrêté par le réseau et dans ce cas si cette organisation trouve nécessaire, elle peut vous confier de responsabilités au niveau national et votre organisation en ce moment devient comptable devant elle. L'avantage ici c'est que vous pouvez connaître certaines procédures des grandes institutions qui octroient des fonds sous couvert l'organisation internationale qui vous appuie et aussi sous son couvert vous pouvez après la confirmation de vos capacités par elle pour obtenir des fonds à votre demande mais toujours avec sa caution.

Ainsi, avec partenariat Afrique –Canada (PAC) par exemple, CONGAC a réussi à mobiliser un financement assez important pour le Centre Africain de la Société civile qui est placé au sein de la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Nous avons aussi mobilisé un financement avec l'appui du comité de liaison des ONG européennes auprès de l'UE dans le cadre du forum de la société civile ACP; nous avons aussi reçu de petits appuis techniques à travers le RIOD global.

Un autre avantage ici, c'est que vous participez aux campagnes de plaidoyer avec les grandes organisations, mais ici il y'a une question d'esprit, une question de la démarche dans les interventions.

Les gouvernements en Afrique par exemple aiment être abordés avec égards. Ils n'aiment pas les influences et croient que par les moyens des ONG internationales nous allons les menacer ou échapper au contrôle étatique et aussi par ce moyen les gouvernements africains pensent que nous avons beaucoup de ressources financières et que nous pouvons même leur en donner alors que depuis de années nous travaillons sans salaires.

Par ailleurs avec les activités de plaidoyer, les gouvernements croient à tort ou à raison que, nous devenons simplement des caisses de résonances des ONG internationales et dans ce cas quand vous faites le lobbying même pour les causes justes ils vous ferment la porte lors que vous les sollicitez. Les gouvernements vous redoutent et acceptent difficilement votre partenariat.

Quand aux approches groupées de mobilisation des ressources, la mobilisation semble facile lors que l'ONG leader a une longue expérience avec certaines institutions de financement, mais la grande faiblesse ici est que vous suivez les programmes de ceux qui mobilisent les ressources et vous ne pouvez rien

planifier à long terme dans vos propres organisations et le fonctionnement des vos structures reste éphémères, dans la dépendance et parfois sous conditions. C'est ce qui est arrivé entre autres problèmes au RIOD en Afrique et qui a fait perdre le dynamisme, la vigueur, et l'expertise de terrain à cette convention.

J'ai les larmes aux yeux quand je pense à ~~tous~~ tout ce que nous avons pu faire ensemble et qui nous manque aujourd'hui faute d'un réseau global, faute de financement et faute de moyens de communication.

Pour terminer, nous ne pouvons oublier le rôle catalytique que le Secrétariat de la convention a toujours joué pour susciter les appuis financiers au profit de la participation des OSC aux rencontres et aux réunions spécialisées et aux activités de terrains de l'UNCCD et ceci constitue un vaste programme de renforcement de nos capacités à tous les niveaux .

Nous ne pouvons oublier de mentionner l'appui des ONG internationales encore actives dans cette convention qui facilitent la participation de certaines ONG et représentants des plates formes nationales en Afrique et leur offrent d'autres appuis pour leurs programmes de terrain.

Pour les suggestions, nous pensons à tous les mécanismes que les parties et les institutions trouvent nécessaires pour adresser les problèmes soulevés.

Le but de notre dialogue a été essentiellement de soulever les questions qui sous tendent à savoir rôle des OSC dans la mobilisation des ressources à travers des partenariats afin de faciliter la mise en œuvre efficiente des programmes de gestion durable des terres.

Il ~~était~~ a été aussi question de mettre en exergue les différents défis pour cette tâche qui sont entre autres la rareté des ressources sur le terrain pour les gouvernements et pour les OSC, la faiblesse des capacités des plusieurs OSC africaines dans la mobilisation des ressources financières, , technologiques, humaines, la non flexibilité de certaines institutions d'appui financier, le manqué de communication et d'échanges entre les différentes OSC dans ces domaines, la nécessité des partenariats fondés sur la vision commune et la volonté de voir émerger les OSC qui ont une contribution spécifique pour cette convention .

Si nous savons que le PNUE par exemple estime que la désertification fait perdre chaque année 9 milliards de dollars américains à l'Afrique, mais si nous savons aussi qu'avec seulement un milliard de dollars américains d'investissement par an sur les femmes ou sur les jeunes dans les micro entreprises agricoles et pastorales, l'Afrique peut plutôt mobiliser 18 milliards au moins de dollars par an, sans compter les bénéfices sur l'environnement au niveau local et global , l'appui des OSC qui encadrent les communautés à la base, renforcent leurs capacités par la formation, l'information et l'accès aux

ressources, mettent à leur niveau les résultats de multiples recherches disponibles. Le lancement des campagnes de sensibilisation et d'information peut compter plus s'ils sont appuyés. Aidons nous en facilitant cette contribution de la société civile tel que prévu dans la déclaration de paris de 2005 dans les articles 18 à 12, art 19 et art 21 pertinents de la convention de la CCD.

### **Quelques recommandations:**

1. Nous prions les pays Parties à cette convention d'appuyer et de soutenir la création et/ou le renforcement des réseaux d'échanges multiformes et de partages entre les communautés de base et des associations locales y compris les associations de femmes, actives dans la gestion durable des terres.

Et aussi, de soutenir et d'appuyer la mise en place de mécanisme comme le fonds national de gestion des terres pour faciliter la mobilisation des ressources financières existantes ou des financements innovants pour les rendre accessible aux OSC, aux OCB et aux gouvernements des pays touchés dans la perspective d'un partenariat multiforme et multi-acteurs au niveau national pour la mise en œuvre efficiente de la UNCCD.

2. Aux bailleurs de fonds et aux institutions d'appui financier, technique et technologique, de réaffirmer leurs engagements de mettre de façon souple les ressources financières à la disposition des OSC et OCB pour la gestion durable des terres, conformément à la déclaration de paris et les articles pertinents de cette convention et les différents soutiens exprimés ici par plusieurs parties

3. Au Secrétariat de la CCD de continuer à jouer son rôle d'appui et de catalyseur dans la mobilisation des ressources au profit des OSC et OCB

4. Aux ONG internationales de continuer leurs activités d'appui aux OSC, OCB en se fondant sur la vision commune et partagée.

**Je vous remercie pour votre aimable attention**

.....

## **Closing Statement of CSOs for the CRIC**



*Participating in the eleventh session of the Committee for Review of the Implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification*

The civil society organizations (CSOs) wish to thank the Secretariat of the Convention, Parties and Country Parties who support their participation to the eleventh session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention.

We reiterate our request to all Parties and in particular Developed countries to increase the support to all civil society organizations to be represented better at the level of decision making including CRIC and COP. This could be achieved through the Special Fund or other appropriate mechanisms like networks.

We acknowledge recommendations made by Parties which:

Recalled that the alignment process should be participatory and inclusive of all involved stakeholders, including those from the private sector and civil society, taking into account decentralization and local governance issues;

Asked for involvement of CSOs in national coordination bodies, because they noted that these mechanisms are established as multi-stakeholder platforms with participation of government entities, CSOs and other partners;

Expressed the need to build capacity among CSOs with regard to resource mobilization and access to funds, including GEF funds;

Called for Global Mechanism, the GEF and other donors to provide funds to CSOs to implement projects at national level;

Stressed the need to involve CSOs in reporting processes whereby they could support national focal points by providing and verifying information on performance indicators;

Noted the work needed to be done to facilitate CSO involvement in the reporting process by adapting templates for PRAIS portal and the necessity to make resource available to build CSOs global network.

Expressed concern with the mechanisms established by decision 5/COP.10 which limit representation in the CSO panel to accredited organizations from five regional implementation annexes.

**WE DECLARE**

CSOs are committed to further serve for communicating the problems, needs and concerns of affected rural communities to UNCCD bodies and events. Participation of more CSOs in UNCCD events is essential for these problems, needs and concerns to be communicated in a full and valid manner to support UNCCD in taking informed decisions.

CSOs raise concerns about vulnerabilities of affected communities which are sometimes overlooked by parties. CSOs welcome and appreciate being given the floor to express such concerns and bring them to the forefront of UNCCD discussions.

While CSOs are capable of raising funds for useful DLDD activities and projects, these funds are rarely sufficient for sustainable operation of the CSOs and for serving their long term plans. CSOs require further, more efficient long term support in accessing funds for sustainable and long term DLDD related activity.

CSOs welcome the impressive number of excellent good practices and the vast amount of knowledge presented during the CRIC by parties, institutions, organisations and CSOs and state their commitment and availability to make further efforts for enhancing accessibility of such practices and knowledge to affected rural communities and other concerned parties.

CSOs appreciate that traditional and indigenous knowledge was given some recognition during the CRIC and would welcome that further efforts and resources are provided to give full recognition to such practices, taking into account that such knowledge is easy to disseminate and cheap to implement and may prove the only affordable knowledge for use by some of the developing parties.

We, Civil Society Organizations hope that the recommendations, made during the CRIC and also the CST, will allow Parties to take important decisions at the Eleventh Session of the Conference of Parties for a better inclusion of CSOs.